



## PROCÉDURES DE CLASSIFICATION

MISE À JOUR EN AOÛT 2010

### 1. Procédures de classification des joueurs canadiens

- 1.1 La classification des joueurs canadiens peut se produire à tout événement durant lequel le directeur de la classification de BFRC a approuvé un jury de classification des joueurs du tournoi, composé d'au moins trois classificateurs certifiés au niveau national.
- 1.2 Les équipes qui souhaitent inscrire de nouveaux joueurs doivent l'indiquer sur la liste de la formation de l'équipe soumise pour le tournoi au comité organisateur local pertinent. Sur le formulaire doivent figurer la date de naissance, le sexe et la classification proposée de chaque nouveau joueur ou joueuse.

### 2. Procédures de classification des nouveaux joueurs

- 2.1 Les nouveaux joueurs doivent rencontrer le jury de classification avant l'échauffement pour leur premier match. Ils devront remplir un formulaire d'inscription et proposer une catégorie qui, d'après eux, correspond le mieux à leurs capacités sur le terrain. Des cartes temporaires leur seront attribuées compte tenu des renseignements obtenus durant ces rencontres.
- 2.2 Les nouveaux joueurs seront ensuite observés durant une séance d'observation de l'équipe prévue avant le début de la compétition. Lorsqu'aucune séance d'entraînement d'équipe n'est prévue, les nouveaux joueurs seront observés durant l'échauffement pour leur premier match.
  - 2.2.1. Tous les joueurs devront être présents et porter leurs maillots d'équipe durant cette période.
  - 2.2.2. À la fin de la période d'observation, l'équipe sera informée de tout changement à la classification de ses joueurs, qui entrera en vigueur au premier match du tournoi.
  - 2.2.3. À la fin de toutes les séances d'observation, chaque équipe recevra une liste de la formation des équipes du tournoi, précisant les catégories officielles de tous les joueurs.
- 2.3 L'observation de la capacité des joueurs se poursuivra, au besoin, durant le reste des rondes préliminaires.
- 2.4 La classification des nouveaux joueurs peut être confirmée ou modifiée à la fin de chaque match jusqu'à la fin de la ronde préliminaire ou la fin du tournoi.
- 2.5 En cas de situation difficile d'un joueur, le jury de classification peut demander de rencontrer le joueur en vue d'une évaluation de ses capacités fonctionnelles en dehors du terrain.
- 2.6 Une fois finale, la décision sera expliquée au joueur et à l'entraîneur ou au gérant de l'équipe.
- 2.7 À la fin des rondes préliminaires et avant le début des rondes finales, chaque équipe recevra une liste officielle de la formation des équipes du tournoi. Il n'y aura aucun changement de la classification une fois que les rondes préliminaires sont terminées.

- 2.8 Une carte permanente documentant la catégorie officielle du joueur sera émise à la fin du tournoi. Les joueurs qui n'ont pas joué suffisamment pour que les classificateurs prennent une décision n'obtiendront pas de carte.

*\* Les joueurs classifiés par l'I.W.B.F. joueront conformément à leur classification de l'I.W.B.F., à moins qu'ils ne fassent appel de leur catégorie à BFRC. La seule exception à cette règle concerne les joueurs de la catégorie 0,5 qui peuvent maintenir leur catégorie canadienne 0,5 tout en concourant sous la juridiction de BFRC.*

*\*\* La classification des joueurs classifiés à l'origine dans la mini-division sera réexaminée une fois qu'ils ne seront plus admissibles à concourir dans cette division.*

### **3. Procédures d'examen de la classification d'un joueur**

- 3.1 Les équipes qui font une demande d'examen de la classification de l'un de leurs joueurs doivent :
- 3.1.1 remplir un formulaire de demande justifiant leur demande et le soumettre au chef du jury de classification du tournoi, avant le début de la compétition. Le formulaire se trouve sur le site Web [www.wheelchairbasketball.ca](http://www.wheelchairbasketball.ca);
  - 3.1.2. le formulaire doit être accompagné de frais de 50 \$ payables à BFRC. Ces frais seront remboursés si la demande est acceptée. Les frais ne sont pas applicables si un changement de l'état médical mène à la demande;
  - 3.1.3. les demandes d'examen seront prises en considération au même moment et à l'aide de la même procédure que pour les nouveaux joueurs :
    - 3.1.3.1 le joueur sera observé durant la séance d'observation, le cas échéant, ou durant l'échauffement pour son premier match;
    - 3.1.3.2. le joueur commencera le tournoi dans sa classification antérieure;
    - 3.1.3.3. l'observation de la capacité du joueur se poursuivra, au besoin, durant le reste des rondes préliminaires;
    - 3.1.3.4. la classification du joueur faisant l'objet de l'examen peut être confirmée ou changée à la fin de tout match jusqu'à la fin de la ronde préliminaire ou à la fin du tournoi;
    - 3.1.3.5. en cas de situation difficile d'un joueur, le jury de classification peut demander de rencontrer le joueur en vue d'une évaluation de ses capacités fonctionnelles en dehors du terrain;
    - 3.1.3.6. une fois finale, la décision sera expliquée par écrit au joueur et à l'entraîneur ou au gérant de l'équipe;
    - 3.1.3.7. si la demande mène à un changement de classification, la nouvelle classification du joueur sera confirmée sur sa carte de classification permanente.
- 3.2 Les équipes qui font une demande d'examen de la classification d'un joueur d'une autre équipe doivent :
- 3.2.1. remplir un formulaire de demande justifiant leur demande et le soumettre, à n'importe quel moment pendant la compétition, au chef du jury de classification du tournoi. Le formulaire se trouve sur le site Web [www.wheelchairbasketball.ca](http://www.wheelchairbasketball.ca);
  - 3.2.2. le formulaire doit être accompagné de frais de 50 \$ payables à BFRC. Ces frais ne sont pas remboursables;

- 3.2.3. une copie de l'avis de demande d'examen sera donnée à l'équipe du joueur faisant l'objet de l'examen;
  - 3.2.4. le joueur faisant l'objet de l'examen sera pris en considération au même moment et à l'aide de la même procédure que pour les nouveaux joueurs, sauf que sa catégorie ne peut être modifiée avant la fin du tournoi;
  - 3.2.5. une fois finale, la décision sera expliquée par écrit au joueur faisant l'objet de l'examen et à l'entraîneur ou au gérant de l'équipe. Seule la décision sera communiquée à l'équipe qui a fait la demande d'examen. Aucune explication ne sera fournie à propos de la décision étant donné que la décision pourrait inclure des renseignements confidentiels;
  - 3.2.6. si la demande mène à un changement de classification, la nouvelle classification du joueur sera confirmée sur sa carte de classification permanente;
  - 3.2.7. si un joueur ne joue pas pendant une période suffisamment longue durant le tournoi pour qu'une décision soit prise, les frais seront retournés à l'équipe qui a fait la demande et la classification originale du joueur demeurera en vigueur.
- 3.3 Les équipes qui demandent un examen d'une décision relative à la classification de l'un de leurs joueurs, prise durant un tournoi, doivent :
- 3.3.1. remplir un formulaire de demande justifiant leur demande et le soumettre, à n'importe quel moment pendant le tournoi, au chef du jury de classification du tournoi. Le formulaire se trouve sur le site Web [www.wheelchairbasketball.ca](http://www.wheelchairbasketball.ca);
  - 3.3.2. le formulaire doit être accompagné de frais de 50 \$ payables à BFRC. Ces frais seront remboursés si l'appel est réussi;
  - 3.3.3. le joueur faisant l'objet de l'examen continuera tout d'abord le tournoi dans la catégorie qui lui a récemment été attribuée;
  - 3.3.4. le joueur faisant l'objet de l'examen sera pris en considération au même moment et à l'aide de la même procédure que pour les nouveaux joueurs, sauf que cette observation sera faite à présent par un jury de classification neutre, qui n'a pas participé à la décision initiale;
  - 3.3.5. une fois finale, la décision sera expliquée par écrit au joueur faisant l'objet de l'examen et à l'entraîneur ou au gérant de l'équipe;
  - 3.3.6. si la demande mène à un changement de classification, la nouvelle classification du joueur sera confirmée sur sa carte de classification permanente;
  - 3.3.7. si un joueur ne joue pas pendant une période suffisamment longue durant le tournoi pour qu'une décision soit prise, les frais seront retournés et la classification originale du joueur demeurera en vigueur.

*\* Une demande d'examen d'une décision prise durant un tournoi ne peut être considérée durant un même tournoi que s'il y a six classificateurs présents, un nombre suffisant pour former deux jurys indépendants. Si tel n'est pas le cas, la demande d'examen d'une décision prise durant un tournoi sera acceptée, mais acheminée au bureau de BFRC pour la prise en considération au prochain tournoi possible.*

#### **4. Procédures pour modifier la classification d'un joueur à la fin d'un tournoi**

- 4.1 Au cours d'un tournoi, si le jury de classification des joueurs détermine qu'il y a un changement important de la capacité fonctionnelle d'un joueur, le jury peut décider d'examiner la classification du joueur.

4.2 Si le jury détermine de façon unanime que la classification d'un joueur devrait être modifiée, il peut le faire à la fin du tournoi.